

29^{ème} REUNION CONSULTATIVE DE LA SOCIETE CIVILE DE LA CAMPAGNE: « LE GENRE MON AGENDA » (GIMAC)



RECOMMANDATIONS

Nous, participants de la 29^e réunion de la Campagne: « Le Genre Mon Agenda » (GIMAC) se déroulant à Addis-Abeba, Ethiopie, du 22 au 23 janvier 2017 avec comme thème « Autonomisation et développement des jeunes intégrant le genre pour une Afrique paisible et prospère », reconnaissons notre diversité et nos objectifs communs de promotion de l'égalité de genre et du respect des droits de l'homme, en particulier des femmes et filles africaines;

SALUONS la décision des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine consacrant l'année 2017 à la jeunesse à travers le thème « Investir dans les jeunes pour exploiter le dividende démographique », qui s'inscrit dans le cadre de la Décennie du développement des jeunes en Afrique (2009-2018), la Décennie des droits de l'homme en Afrique (2015 à 2025) et l'Agenda 2063 qui aspire à construire Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes, des jeunes et des enfants;

REMERCIONS l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernements pour son soutien et sa coopération en faveur de la Présidente sortante de la Commission de l'Union Africaine, Son Excellence Madame Nkosazana Dlamini Zuma; reconnaissons les jalons remarquables qu'elle a

posé dans le domaine de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, un combat que l'Union Africaine a fait sienne et devrait continuer;

APPRECIATIONS le soutien des organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre de l'agenda sur le genre et les jeunes en Afrique.

RECONNAISSONS que l'Afrique dispose d'un cadre juridique et politique global qui promeut les droits humains des femmes, incluant notamment le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), la Charte africaine relative aux droits et au bien-être de l'enfant, le Plan d'action de Maputo révisé pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique (2016-2030); et que les Gouvernements africains ont mis en place des programmes visant à mettre fin aux violences sexuelles extrêmes, à promouvoir les droits des femmes à la terre et la Charte de doléances des femmes rurales (Initiative de Kilimandjaro), à éliminer les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants et toutes autres formes de pratiques néfastes, à renforcer l'autonomisation économique des femmes, à améliorer l'accès à l'éducation, et à promouvoir la paix et la sécurité;

APPRECIATIONS la campagne menée sous la houlette de l'UA et consistant à promouvoir la dignité des femmes dans les situations de conflit et la mise en œuvre continue des engagements pris au titre de la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique sur laquelle cinquante Etats membres ont soumis des rapports;

FELICITONS l'Assemblée panafricaine des femmes rurales pour avoir mené un processus inclusif qui a abouti à l'adoption de la charte des doléances en matière de réalisation des droits des femmes à la terre en Afrique;

SOMMES CONSCIENTS que 65% de la population africaine est composée de jeunes dont la moitié est formée par les adolescentes et les jeunes femmes, qui sont pour la plupart sans emploi et exclues de la vie économique, sociale, culturelle et politique, ce qui limite leur capacité à réaliser leur plein potentiel;

RECONNAISSONS que pour exploiter le dividende démographique et réaliser pleinement l'autonomisation économique des jeunes, les gouvernements doivent s'assurer que chaque jeune, femme comme homme, a la possibilité d'accéder aux opportunités d'apprentissage et d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour réaliser ses aspirations et contribuer au développement de la société, et doivent garantir l'accès des jeunes à l'information et à des services adaptés et complets en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment l'accès à l'avortement médicalisé et légal; et par conséquent,

“ **Nous encourageons les Chefs d’Etats et de Gouvernements de l’Union Africaine à:**

- Mettre en œuvre les recommandations qu’ils ont formulées relativement à la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, la violence basée sur le genre, la santé sexuelle et reproductive et l’accès à l’éducation et la mise en œuvre effective du Protocole de Maputo, du Plan d’action de Maputo révisé pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique et de la Charte africaine relative aux droits et au bien-être de l’enfant. Intégrer les résultats de la réflexion sur le thème de 2016 sur les droits de l’homme avec un accent particulier sur les droits des femmes dans le thème de 2017 pour permettre de réaliser ces deux thèmes.
- Créer un environnement propice pour les jeunes Africains leur permettant d’exprimer pleinement leur potentiel à travers la promotion et la protection de leurs droits, notamment leurs droits à l’éducation, à l’emploi, à l’accès à l’information, à la santé sexuelle et reproductive; la prohibition du mariage des enfants et des mutilations génitales féminines (MGF); et la fourniture du soutien nécessaire pour exploiter le dividende démographique en Afrique, étant donné que le dividende est limité dans le temps.
- Soutenir et renforcer le bureau de l’Envoyé Spécial pour la Paix et la Sécurité en tant que stratégie clé de promotion et d’enseignement systématiques d’une culture de paix chez les jeunes Africains. Renforcer le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix pour freiner la radicalisation et combler les déficits liés au genre dans la réponse humanitaire.
- Fournir l’appui nécessaire pour la nouvelle stratégie sur le genre en conception à la Direction Femmes, Genre et Développement et garantir sa pleine mise en œuvre à tous les niveaux.
- Garantir des politiques et programmes éducatifs fonctionnels qui valorisent les compétences, misent sur et investissent dans l’innovation, les sciences et technologies, protègent la propriété intellectuelle des jeunes, ainsi que leurs capacités à promouvoir la coexistence pacifique en harmonie avec l’Agenda 2063. Des efforts devraient être faits pour l’appui et le renforcement de la CUA et de ses organes qui promeuvent l’intégration de ces aspects dans les programmes pédagogiques et de formation.
- Concevoir et mettre en œuvre des cadres et mécanismes qui fournissent suffisamment d’opportunités économiques à travers le développement de l’entrepreneuriat, l’accès aux services de soutien et de financement des entreprises, en particulier la création du Fonds

de l'Union Africaine pour le développement de l'entrepreneuriat des jeunes pour financer les initiatives d'entreprise des jeunes en se fondant sur les quatre piliers de la feuille de route sur le dividende démographique.

- Augmenter le budget alloué aux programmes nationaux VIH/SIDA et SDSR pour exploiter le dividende démographique des jeunes tout en rejetant les politiques et les financements qui compromettent les efforts pour combattre l'avortement non médicalisé; et s'assurer que leurs rapports nationaux aux Nations Unies et aux autres processus mondiaux de promotion de la santé et des droits de l'homme sont cohérents avec les engagements et politiques de l'Afrique en matière de droits de l'homme et de santé sexuelle et reproductive, incluant notamment le droit à l'accès à l'avortement médicalisé et légal.
- Nommer un Envoyé Spécial pour les jeunes afin de permettre la réalisation du dividende démographique.

Fait à Addis-Abeba le 23 janvier 2017.



CONTACT

Femmes Africa Solidarite
Villa zone 8 - Almadies
B.P.: 45077 Dakar Fann

Bureau: +221 33 869 81 06
Fax: +221 33 860 20 47
Email : infodk@fasngo.org

WWW.GENDERISMYAGENDA.COM